

Gemeng **Feelen**



Elections législatives du 8 octobre 2023

AVIS AU PUBLIC

Consultation des listes électorales entre le 16 et 22 août 2023

Il est porté à la connaissance du public que les listes électorales pour les **élections législatives du 8 octobre 2023** ont été provisoirement arrêtées en date du 14 août 2023.

Les listes sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal et peuvent être consultées par les citoyens **pendant la période du 16 au 22 août 2023** inclus.

Après consultation, tout citoyen peut, le cas échéant, adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu **jusqu'au 22 août 2023 au plus tard**. Tout citoyen peut produire, contre récépissé, les titres des personnes qui, n'étant pas inscrites sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Une réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant le tribunal administratif, si elle n'a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Feulen, le 16 août 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre, le secrétaire f.f.,